



Modification après signature d'une déposition

Par **grrauxpseudos**, le **04/08/2016** à **14:14**

Bonjour, un beau dimanche matin à 8 h, je cherche une laverie dans une ville que je ne connais pas. Je me mets en warning à une patte d'oie pour voir si la direction est indiquée. A ma gauche, des gendarmes, je décide d'aller vers eux pour demander ma direction. J'explique ma situation, le gendarme ne répond pas et me dit en gros "contrôle d'alcoolémie et de stupéfiants, avez-vous consommé ?" Réponse, non et je lui rappelle que je suis juste perdue dans la ville. Il me fait tout de même son contrôle et regarde suspect son engin et rétorque "Vous êtes sûre de ne pas avoir consommé de stupéfiants ?" Je lui demande si sa machine détecte toutes les substances, alcool et drogues. Sa réponse "Mmmm" Du coup, je dit si mais pas récemment. Forcément contrôle, prise de sang verdict 2,4 ng/ml de sang (donc quasi rien). Je suis ensuite convoqué au commissariat où j'explique au gendarme que je ne fume pas, mais consomme des infusions de feuilles pour calmer les douleurs liées à mon cancer. Et là j'ai l'impression d'avoir affaire à un déficient mental qui répète "Combien de joint par jour ?" Réponse "Je ne fume pas, et il insiste...insiste...insiste... finalement je lui ré-explique que je ne fume pas mais qu'occasionnellement je peux "tirer sur un pét" conclusion du gendarme: "vous fumez 2/3 joints par semaine!" re-explication de ma part, il ré-insiste lourdement & plutôt que de lui demander s'il comprenait le français je plie sous son harcèlement et dit "oui, si ça vous fait plaisir." Au final, il me fait signer une déposition qui ne correspond pas au fait et après signature de la déposition, il a modifié manuellement ma date de naissance car je lui ai fait remarquer qu'il n'avait pas noté le bon état civil. Je souhaite avoir des informations, car je pense que ma condition de vie (éloignement des villes, zone sans transport, obligation de soin et faible consommation due à la maladie) n'a pas été prise en compte. De plus, on m'a contrôlé alors que je suis venue de moi-même voir ces gendarmes. La déposition a été signée suite à des pressions policières et modifiée après signature (état civil ne correspondant pas). Merci de m'informer sur les dispositions légales me permettant de résoudre la situation et de récupérer mon permis. Cordialement,

Par **Visiteur**, le **04/08/2016 à 18:24**

Bonsoir,
Désolé pour vous, mais là, je pense qu'il vous faut un avocat.
Regardez à droite du forum DROIT ROUTIER

Par **aleas**, le **04/08/2016 à 18:30**

Bonjour,
Cette façon de procéder du gendarme est limite correcte et voire même illégale.
Etes vous dans les 72 heures de la rétention du permis ou avez vous eu une suspension du permis par le préfet ?
On ne peut être contrôlé pour les stupéfiants que s'il y a une cause ou une raison réglementaire, objective de le faire. Dans votre cas je ne la vois pas.